

Le 14 décembre 2007  
N° de dossier : 374/ 115805.33

**PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à la modification de certaines conditions de service  
d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents  
Dossier : R-3535-2004 – Phase 3**

Chère consœur,

La présente vise à préciser les sujets qui feront l'objet de propositions en Phase 3 par la FCEI tel que demandé par la Régie de l'énergie.

Dans un premier temps, nous tenons à nous excuser pour le retard à produire cette lettre et notre budget prévisionnel compte tenu du calendrier particulièrement chargé des audiences et des différents dossiers qui ont cours en ce moment à la Régie de l'énergie.

La FCEI était présente lors du dossier initial de révision des conditions de service il y a de cela 6 ans et la FCEI a continué à participer aux différentes phases du dossier 3535 jusqu'à ce jour.

La FCEI entend dans le cadre de la Phase 3, participer activement à cette dernière étape qui constitue l'aboutissement final d'une revue importante et fondamentale des conditions de service du Distributeur.

La FCEI entend s'assurer de la cohérence des textes déposés avec le cadre réglementaire déterminé par la Régie au fil de ses décisions en conformité avec les principes juridiques applicables.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, chère consœur,  
l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l**



André Turmel

AT/nb

p.j.

c.c. : Par courriel à Me Jean-Olivier Tremblay et à tous les intervenants